



Le tissu économique français n'est pas fragile

Regards croisés entre un avocat spécialiste, **Jean-Charles Simon** du **Cabinet Simon et associés** (1) et un conseil en restructuration d'entreprise, **Claude de Craene de KRN Finances** (2).



Quel bilan faites-vous après quelques mois de crise financière mondiale ?

Jean-Charles Simon :

Les défaillances d'entreprises s'accroissent moins rapidement que prévu. Mais je ne suis pas optimiste sur les retombées de la crise à plus ou moins long terme. Même les plus fins analystes des banques sont incapables de dire si l'on a atteint le bout du tunnel. Certains pronostiquent un deuxième semestre 2009 très dégradé. Il est probable aussi que viendront les défaillances des LBO. Plus de 50% sont déjà en difficulté. La crise financière a un impact important sur les entreprises qui ont fait l'objet d'un LBO. Elles sont fragilisées car soit les leviers se révèlent trop ambitieux soit la cible rencontre des difficultés (parfois les deux !) et les fonds disponibles remontés sous forme de dividendes vers la holding qui rembourse la dette ne sont plus suffisants. Les banques sont donc actuellement très prudentes avec les sociétés sous LBO.



Claude de Craene :
 Je suis plus optimiste. Je fais confiance au tissu économique français

qui ne me semble pas si fragile. Les patrons de PME en France sont soucieux de préserver l'intégrité de leur outil de travail. Pour ma part je suis impressionné par la capacité de réaction de certains chefs d'entreprise

qui, attentifs aux évolutions de leur environnement, ont su s'adapter très rapidement à la crise. Dans les holdings familiales, les dirigeants ne sont pas aussi arc-boutés sur la préservation de leur patrimoine qu'on pourrait le croire, ils sont attachés à l'entreprise et cherchent les solutions pour éviter les mesures de restructuration lourdes, qui pourraient freiner la reprise.

Les banques jouent-elle le jeu ?

JCS : L'Etat a mis en œuvre divers outils pour répondre à la crise. Je soutiens la médiation du crédit, et tous les intervenants de la chaîne qui accomplissent un travail formidable, mais est-elle vraiment efficace, notamment en matière d'assurance crédit ou encore pour les entreprises de taille intermédiaire ? Ceci dit, je salue la mobilisation des équipes qui ont traité rapidement plus de 4 000 dossiers en quelques mois. Face à la multiplicité des acteurs et des schémas proposés, l'entrepreneur avait du mal à s'y retrouver. Depuis peu toutes les aides ont été rassemblées en une plateforme globale, ce qui est très positif.

CdeC : Les banquiers sont plutôt dans une logique de bonne volonté, même si des tensions se font sentir sur le maintien des crédits d'exploitation existants, particulièrement au moment du redéploiement des crédits de campagne pour les activités à forte saisonnalité, comme on peut le voir sur le secteur du jouet par exemple. Aujourd'hui, la principale inconnue demeure le comportement des assureurs-crédit, qui restent particulièrement exposés. Il est notamment très difficile d'obtenir des informations précises sur le montant des encours couverts et sur les raisons ou le momentum de leur dégradation, ce qui fragilise dangereusement la crédibilité des prévisions de trésorerie. Certains se désengagent progressivement mais inexorablement et ne veulent plus prendre de risque malgré les efforts du médiateur.

A votre avis le FSI (Fonds Stratégique d'Investissement), créé par l'Etat et porté

par la Caisse des dépôts et consignations, sera-t-il efficace ?

CdeC : Bien qu'il soit très sollicité, le FSI n'a semble-t-il pour l'instant investi que dans des équipementiers automobile et aéronautique. Il dispose d'une capacité d'action intéressante, tant en terme de fonds disponibles que de compétences mobilisées pour instruire les dossiers mais il est néanmoins beaucoup trop tôt pour se prononcer sur son efficacité. ■

(1) Créé en 1992, le Cabinet Simon Associés est un cabinet d'avocats d'affaires comprenant une vingtaine d'avocats et juristes. Ses domaines d'intervention sont multiples : franchise et réseaux, entreprises en difficulté, droit fiscal, social et ressources humaines, immobilier... Rencontre avec Jean-Charles Simon qui détaille son point de vue sur la crise et son impact sur les TPE/PME.

(2) Après avoir géré pendant douze ans un fonds d'investissement spécialisé dans les opérations de retournement, Claude De Craene a créé, début 2008, la société KRN Finance, spécialisée dans le conseil et l'accompagnement des actionnaires et des dirigeants d'entreprises confrontées à une situation de crise. KRN Finance intervient en particulier pour des Fonds de LBO ou des holdings familiales confrontées à une défaillance dans leur portefeuille. Les entreprises cibles sont, en général, des PME françaises réalisant entre 50 et 200 millions d'euros de CA. Les situations traitées vont de la renégociation du dispositif de financement jusqu'à la reconfiguration du Business model ou l'étude d'un repositionnement stratégique, en passant par la recherche de nouveaux investisseurs ou de solutions d'adossement industriels. Les professionnels de KRN Finance sont issus du monde du Private Equity. Ils ont en commun une expérience accumulée par la réalisation de nombreuses opérations en environnement complexes, et disposent ainsi d'une connaissance approfondie des mécanismes, des acteurs et des problématiques spécifiques aux situations de crises.